



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	28

SEANCE DU  
26 OCTOBRE 2016

Transmission en Préfecture	27 OCT. 2016
Date Réception	

Le vingt six octobre deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 20-10-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Martine CHABERT, Yvon CASTINEL, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Christine BENOIST LEFEBVRE, Emma LE MAOÛT, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Ludovic NICOLAS Alexandre ANDREIS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Catherine PIAT, François BERGA, Jean-Marie DENORME, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Jacques DECORDE, Florence BLANCHI

**REPRESENTES** : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : Sylvie BOUDOU à Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Mireille AMEN à Armand FELDMANN, Alexandre ANDREIS à Yvon CASTINEL, Emma LE MAOÛT à Richard CADOR, Ludovic NICOLAS à Claire BLANC, Claire CARLINO à Bernard MAYER, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE, Jacques BUCKI à François BERGA, Jean-Marie DENORME à Corinne ARCHAMBAULT.

**ABSENTS EXCUSES** : Sylvie BOUDOU, Mireille AMEN, Alexandre ANDREIS, Emma LE MAOÛT, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Florence BLANCHI, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME.

**ABSENT** : Fabrice MATTEI

**SECRETARE DE SEANCE** : Claire BLANC

DELIBERATION  
N° 2016-099

Commande Publique

**Avenant n° 2 au marché n° 2015-002 relatif à l'accueil de loisirs des enfants dans les temps périscolaires et extrascolaires ainsi qu'un accompagnement technique aux projets du secteur jeunesse**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié le 29 juillet 2015 l'accueil de loisirs des enfants dans les temps périscolaires et extrascolaires ainsi qu'un accompagnement technique aux projets du secteur jeunesse pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois, soit pour une durée maximale de 4 ans, au prestataire IFAC ETB PACA .

Ce marché comporte une tranche ferme et trois tranches conditionnelles :

- Tranche Ferme : « Temps extrascolaire ET périscolaire : accueil régulier des enfants âgés de 3 à 17 ans, pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi avec restauration et transport pour l'une des deux écoles maternelles + Séjours des enfants âgés de 6 à 17 ans.
- Tranche Conditionnelle n°1 : « temps périscolaire : accueil régulier des enfants âgés de 3 à 11 ans, matins et soirs, les lundis, mardis, jeudis et vendredis + les mercredis matins de 7h30 à 9h00 ».
- Tranche Conditionnelle n°2 : « Temps périscolaire : accueil régulier des enfants scolarisés dans le public pendant la pause méridienne + Surveillance « cantine » + animation.
- Tranche conditionnelle n°3 : « Temps périscolaire : accueil régulier des enfants scolarisés dans le public pendant les nouvelles activités péri-éducatives (N.A.P.) ».

Considérant aujourd'hui :

- Que la forte augmentation des inscriptions depuis le mois de septembre 2016 aux activités périscolaires, NAP et mercredi nécessite de revoir à la hausse de 20% le montant maximum annuel du marché, et porte le montant maximum annuel initial de 500 000 € HT à 600 000 € HT
- Que les conditions relatives au personnel titulaire mis à disposition par la commune doivent être modifiées et des modalités de contrôle instaurées
- Que la mise à disposition supplémentaire de locaux - un bureau et un lieu de stockage /archivage s'avère nécessaire pour le bon fonctionnement du service

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 18 octobre 2016 à 17h00 a émis un avis favorable à la conclusion de l'avenant n° 2 au marché ci-dessus évoqué.

Après en avoir délibéré

### LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'Avenant n°2 relatif à l'accueil de loisirs des enfants dans les temps périscolaires et extrascolaires ainsi qu'un accompagnement technique aux projets du secteur jeunesse avec le prestataire IFAC ETB PACA.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°2 relatif à l'accueil de loisirs des enfants dans les temps périscolaires et extrascolaires ainsi qu'un accompagnement technique aux projets du secteur jeunesse avec le prestataire IFAC ETB PACA.

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme**

